

53 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Subventions exceptionnelles à trois associations

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Il est proposé l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

I) Subvention exceptionnelle au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI) a été créé en 2010 par les acteurs du secteur de la gérontologie de Bourgogne et de Franche-Comté. Cette structure a été transformée en association en décembre 2012.

Elle a pour objectifs de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

Elle articule ses principales missions autour de deux axes de travail :

- promouvoir la recherche et l'innovation avec une approche transversale du vieillissement (nutrition, ergonomie, domotique, e-santé...)

- favoriser les échanges et la coordination des acteurs de la gérontologie.

Cette association s'est beaucoup développée depuis sa création et conduit des projets de recherche de grande ampleur. Toutefois, elle ne peut encore assurer son autofinancement. C'est pourquoi une subvention exceptionnelle de 10 000 € est proposée pour son fonctionnement au titre de l'année 2014.

II) Subvention exceptionnelle à l'association Semons l'Espoir

Chaque année depuis 1994, l'association Semons l'Espoir organise un séjour en haute montagne «les Sommets de l'Espoir» qui réunit les enfants malades, leurs parents et leurs médecins dans une même cordée.

En 2014, le séjour a été organisé du 26 juillet au 3 août au cœur de la vallée de Chamonix avec des adolescents âgés de 12 ans et plus en fin de traitement ou guéris. Ces jeunes participants témoignent du fait qu'ils ont été capables de dépasser la maladie.

Pour manifester le soutien de la Ville à cette démarche, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Semons l'Espoir, ce qui correspond au coût du séjour d'un enfant.

III) Subvention exceptionnelle à l'association Franche-Comté Parkinson

L'association Franche-Comté Parkinson, qui occupe des locaux au Logement-Foyer Les Cèdres, regroupe 250 adhérents dans la région.

Elle organise des groupes de paroles pour les personnes souffrant de la maladie de Parkinson et leurs aidants. L'association met en place également des ateliers de motricité et d'équilibre animés par des éducateurs spécialisés. Elle propose des temps d'information et des conférences et prodigue aussi des conseils et du réconfort aux malades et à leurs familles. Franche-Comté Parkinson est partie prenante dans la mise en place de la journée nationale de la maladie de Parkinson.

Afin de soutenir les actions portées par l'AFC Parkinson, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est proposée.

En cas d'accord avec ces propositions, la somme totale, soit 11 700 €, sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions exceptionnelles aux trois associations susvisées.

«M. LE MAIRE : Vous aimez bien la SPA mais vous n'aimez pas les papys ? Si, c'est cela parce que vous ne voulez pas voter la subvention au Pôle de Gériatologie Interrégional. Allez-y Monsieur ACARD, nous vous écoutons.

M. Julien ACARD : On synthétise tout cela en trois points. Premier point : il ne s'agit pas d'une subvention exceptionnelle, on ne peut donc pas l'appeler subvention exceptionnelle. Deuxième point, j'ai appris un projet de fusion entre le PIG et l'IRV...

M. LE MAIRE : Vous avez raison !

M. Julien ACARD : Je trouve cela dommageable qu'on ne nous en informe pas en Commission. C'est dommage que ce soit à nous de mener les investigations pour le découvrir.

M. LE MAIRE : On n'a pas à vous en informer.

M. Julien ACARD : Mais c'est important quand même qu'on ait le contexte de l'Association.

M. LE MAIRE : Je vais répondre. Troisième point ?

M. Julien ACARD : Et le troisième point je trouve que NOVARTIS PHARMA est très présent dans ce pôle de Gériatologie et je souhaiterais que l'on essaie de le questionner un petit peu sur le rôle qu'il joue parce que c'est un labo pharmaceutique.

M. LE MAIRE : Alors questionnez-moi parce que je suis le Président de ce Pôle.

M. Julien ACARD : Ah oui c'est vrai ! Que fait NOVARTIS PHARMA ? Je les vois en fait sur toutes les actions qu'ils mènent et en quoi ils soutiennent l'Association ?

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer. Vous devriez vous féliciter du Pôle de Gériatologie Interrégional de Bourgogne Franche-Comté dont le siège est à Besançon et dont je suis le Président parce que je me suis battu là encore pour éviter que tout cela ne parte en Bourgogne. L'objectif du Pôle de Gériatologie Interrégional de Bourgogne Franche-Comté est de travailler avec le pôle dijonnais qui s'appelle le Gérontopôle dont le Président était Pierre FESSENMEYER, un éminent gériatre décédé brutalement il y a deux ans et de travailler avec l'Institut Régional du Vieillessement qui avait été fondé entre autres par Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et dont Jean-François ROBERT était le Président. L'objectif du Pôle de Gériatologie Interrégional qu'est-il ? C'est de permettre à des entreprises tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté de mettre en place des politiques ou des process pour créer du développement économique. La base même c'est de créer de l'emploi, de développer de l'économie. Vous avez cité NOVARTIS, il y a aussi NESTLE qui est présent, il y en a d'autres, c'est effectivement fait pour travailler sur tout ce qui est l'alimentaire, par exemple il y a des gels qui ont été étudiés pour les personnes qui ne peuvent plus s'alimenter normalement, il y a du pain spécial qui est d'ailleurs fait à Saint-Vit. Ça c'est la partie alimentaire et la partie franc-comtoise c'est de travailler avec le pôle de compétitivité, de travailler pour qu'ici demain, dans la domotique, dans l'aide à l'assistance aux personnes en situation de handicap on puisse développer des nouveaux produits et créer de l'emploi. C'est un pôle pour lequel des laboratoires subventionnent des projets de développement, des projets de recherche. Comme ici au CHU, vous avez beaucoup de laboratoires qui subventionnent des projets de médecins ou de praticiens. Dans notre CHU il y a une multitude de laboratoires qui subventionnent des équipes de recherche. Et là il n'y a pas à vous en offenser puisque c'est pour développer de l'emploi et ici en Franche-Comté dans le domaine des microtechniques. La Région, l'Agglo donnent 10 000 €, la Ville de

Besançon 10 000 €, la Ville de Dijon 10 000 €, l'Agglomération de Dijon 10 000 €, et la Région aussi. L'objectif est de dire qu'il faut que l'on se préoccupe de la prise en charge des personnes âgées, il y en aura de plus en plus, et que ce soit profitable à l'emploi. Voilà pourquoi je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas voter cette subvention mais c'est votre droit.

M. Julien ACARD : Non, mais pour la deuxième fois ce soir nous sommes d'accord, je m'interroge juste sur la baisse de la subvention de la Région de Franche-Comté en prévision de cette fusion avec l'IRV.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas répondu à la question sur l'IRV. L'IRV est en difficulté mais il faut que vous sachiez quand même que tout cela est contrôlé par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, c'est la CARSAT à Dijon dont le Secrétaire Général est Frédéric BRENEL, je crois. Je suis le Président et le Secrétaire Général c'est le patron de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté puisque c'est la CARSAT qui a entre autres été à l'initiative de la création de ce pôle. Donc l'IRV est en difficulté. Il se trouvait que de plus en plus les missions de l'IRV recoupaient celles du PGI, le Pôle de Gérontologie Interrégional et là encore nous avons donc concentré les choses, il y aura une fusion-absorption -il y a des personnes qui vont partir, d'autres qui vont rester dans la fusion- et il y aura donc une seule structure sur la Bourgogne et la Franche-Comté dont le siège est à Besançon et dont je suis pour l'instant le Président. Et Françoise TENENBAUM, l'Adjointe au Maire de Dijon est la Vice-présidente, le Secrétaire Général étant le Directeur de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté à Dijon, voilà. Vous savez tout. L'objectif est de créer de l'emploi, de pouvoir faire des recherches dans le domaine du vieillissement qui soient profitables à l'emploi, c'est tout. Mais NOVARTIS y est, comme une entreprise qui fait de l'emballage plastique par exemple dans la vallée de la Loue, je ne citerai pas le nom, pourrait y être, on a été d'ailleurs en rapport avec eux pour mettre en place des processus pour le transport, voilà c'est tout.

Je mets ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Je ne comprends vraiment pas pourquoi mais ce n'est pas grave, donc deux abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.